



Une prime de 50 000 euros vient-elle d'être octroyée aux recteurs et directeurs académiques ?



Question posée par Delmaza le 12/01/2020

Vous nous avez posé cette question que nous avons raccourcie : «Est-il vrai que dans le contexte du blocage des rémunérations des enseignants dû au gel du point d'indice, les Dasen [directeurs académiques des services de l'Education nationale, ndlr] auraient perçu une prime 2019, prime de sujétion et de résultats, avoisinant les 50 000 euros ?» Tout comme vous, l'octroi d'une indemnité de 50 000 euros a indigné et interrogé en plein mouvement social.

C'est confirmé cette prime de 50000 euros aux DASEN (directeurs académiques de l'éducation nationale pour ceux qui ne sont pas de la maison), @cafepedagogique ? @SNESFSU @CheckNewsfr ?

Ca me semble tellement énorme, je n'en reviens pas <https://t.co/0wzha2NU8f>

— Laurence De Cock (@laurencedecock1) January 14, 2020

#Retraites Le Directeur académique des services de l'Education nationale (Dasen) dans le Gard touche "une prime de fin d'année de plus de 50.000€"???!!! Si cela est vrai quelle en est la justification @jmblanquer @EducationFrance???!!!

<https://t.co/9W6HufvTHc>

— Pierre Feuilly #11janvier2020□□□□ (@pfeuilly) January 12, 2020

Plusieurs syndicats enseignants se sont indignés au début du mois de janvier du montant d'une prime versée à certains emplois de direction de l'éducation nationale, notamment les recteurs et les Dasen. «En toute discrétion, l'arrêté datant du 1er décembre 2019 offre un joli cadeau de fin d'année pour les recteurs et les Dasen : une

prime annuelle de plus de 50 000 euros. Servir les intérêts de ce gouvernement peut rapporter gros ! Du côté du salaire des enseignants, c'est toujours le gel du point d'indice», reproche par exemple la FSU du Jura. «Au beau milieu de la grève pour nos retraites, la hiérarchie est augmentée par Blanquer», s'indigne SUD éducation.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire en lisant certains commentaires, cette indemnité n'est pas une nouveauté. Elle existe depuis cinq ans, ayant été créée par décret en 2014 au moment de la création du Rifseep (le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat). En revanche, son montant a été rehaussé cette année, comme le précise un arrêté du 1er décembre 2019 qui élève le plafond de l'indemnité. En principe, le montant est versé mensuellement selon les fonctions, les compétences requises, ou encore «le degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel», comme le précise l'article 2 du décret de 2014. Avec le nouvel arrêté, le plafond maximal passe de 49 980 euros par an à 51 760, soit une augmentation de 1 780 euros. Cette augmentation se traduit dans le texte officiel par la création, au-dessus des groupes déjà existants, d'un «groupe supérieur».

Contacté par CheckNews, le ministère de l'Education nationale explique qu'il «ne s'agit pas d'une revalorisation des emplois existants. En effet, cette mesure tire les conséquences de la nouvelle organisation territoriale conduisant notamment à créer, au niveau des régions académiques, 8 emplois de secrétaire général de région académique à compter du 1er janvier 2020».

«Ainsi l'arrêté fixant les plafonds du RIFSEEP- qui est le régime indemnitaire des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale- a été modifié afin de créer un 5^{ème} groupe fonctionnel tenant compte du niveau de responsabilité supérieure dont relève les secrétaires généraux de région académique par rapport aux autres emplois, en particulier ceux de secrétaire général académique», nous précise-t-on.

Au-delà de cette nouveauté pour l'année 2020, Francette Popineau du SnuiPP (syndicat du primaire) et Brendan Chabannes de SUD éducation, contactés par CheckNews, dénoncent les modalités d'attribution «opaques» de cette indemnité, décidées sans concertation avec les organisations syndicales. «On ne sait pas combien gagnent nos recteurs», déplore Brendan Chabannes tout en rappelant que le nombre de personnes concernées est restreint. «L'arrêté du 1^{er} décembre a été publié la veille des vacances», remarque de son côté Francette Popineau.

Edit 14/01/20 : ajout de la réponse du ministère

Cordialement
Emma Donada